



Résumé de projet :

Titre résumé du projet	Appui au Peuple Mbyá Guarani.
Référence du projet	24-35
Suite du projet	21-28
Organisation membre	MCI – Mouvement pour la Coopération Internationale
Partenaire(s) du projet	EMIPA (Equipo Misiones de Pastoral Aborigen)
Pays/localité(s)	Argentine, province de Misiones
Thème principal	Soutien à l'autonomisation autochtone
Contribution du projet aux ODD (choisissez les 3 ODD les plus pertinents qui correspondent à l'objectif visé – outputs et outcomes – et non aux effets attendus. Estimez une pondération de l'importance de chacun des 3 ODD (p. ex : 50% ; 25% ; 25%).	1 (Pas de pauvreté) 40%, 10 (réduction des inégalités) 20%, 16 (Paix, justice et institutions efficaces) 40%.
Montant total du projet	176'001 CHF
Contribution apportée par le MCI	149'095 CHF
Dates et durée du projet	du 01.08.2024 au 31.07.2027 / 3 ans

Le projet en bref (pitch)

Les communautés autochtones Mbyá Guarani de la province de Misiones en Argentine subissent constamment des violations de leurs droits territoriaux. Ce projet a pour but d'appuyer ces communautés à promouvoir la reconnaissance et l'application de leurs droits par le biais de deux axes : le renforcement des capacités des Mbyá Guarani (empowerment) et la sensibilisation du public et des acteurs sociaux concernés par cette problématique.

Contexte dans lequel s'inscrit le projet

Les Mbyá font partie du peuple Guarani qui habite au Paraguay, au sud du Brésil et dans la province de Misiones en Argentine. Les 135 communautés Mbyá-Guarani de la province de Misiones se trouvent dans une situation de vulnérabilité : déplacements forcés, non-reconnaissance de leurs territoires traditionnels, accaparement de leurs terres par des entreprises forestières. Ces pratiques découlent d'un cadre légal insuffisant et peu appliqué en matière de droits autochtones. Cela engendre une profonde crise économique, culturelle et identitaire chez les Mbyá, en raison du lien qu'ils entretiennent avec leur terre, et du fait qu'ils dépendent encore en grande partie des forêts endémiques pour subvenir à leurs besoins.

À quels besoins répond le projet ?

Ce projet répond aux besoins exprimés par les Mbyá Guarani de récupérer leurs terres ancestrales, de s'organiser et d'approfondir leurs connaissances relatives à leurs droits, au système juridique et administratif de l'Etat.

Il s'agit aussi de sensibiliser aux droits et situations autochtones, les différents acteurs sociaux, économiques et politiques, qui interagissent avec les Mbyá (fonctionnaires de ministères, grand public notamment via les médias, écoles et églises).

Objectifs à atteindre

Objectif général : La reconnaissance de droits territoriaux du peuple Mbyá Guarani est effective.

- Objectif spécifique 1 : Les capacités du peuple Mbyá Guarani à faire valoir ses droits territoriaux sont améliorées.
- Objectif spécifique 2 : Des fonctionnaires des ministères concernés de Misiones, ainsi que le grand public, sont sensibilisés aux droits territoriaux des peuples autochtones.

Démarche et méthodologie

Ce projet propose deux axes d'actions : d'une part, améliorer les capacités des Mbyá Guarani à faire respecter leurs droits territoriaux, par une meilleure connaissance du cadre normatif local, national et international relatifs aux droits autochtones ; une avocate experte de ces thématiques offrira un appui juridique aux Mbyá Guarani. D'autre part, sensibiliser des acteurs publics et privés directement concernés par cette problématique, ainsi que le grand-public, afin de soutenir les actions des Mbyá. En effet, une meilleure connaissance des liens qu'entretiennent les Mbyá avec leurs terres, de leurs situations et de leurs droits, favorisera l'application des normes en vigueur et les améliorations du cadre légal et des procédures.

Activités prévues

1. Effectuer une Assemblée de communautés (Aty Ñeychyrö) par mois pour planifier des stratégies et prendre de décisions ; ceci en soutenant la participation des femmes et des jeunes.
2. Effectuer six formations annuelles en gestion administrative pour les communautés participant à l'Aty Ñeychyrö - principale instance politique traditionnelle Mbyá des Mburuvicha (caciques ou leaders) -, et au Kuñangue Aty (espace des femmes en son sein).
3. Effectuer une formation par mois en droits territoriaux pour les jeunes, les femmes et les leaders Mbyá Guarani et pour les communautés.
4. Continuer la permanence juridique lors de violation des droits territoriaux et pour le suivi des procédures de récupération des territoires.
5. Organiser des ateliers de sensibilisation pour les fonctionnaires de ministères.
6. Sensibiliser le grand public en publant des contenus sur les droits Mbyá sur diverses plateformes.
7. Elaborer un document de systématisation des leçons apprises, pour capitaliser ces savoirs.

Description des bénéficiaires attendu·e·s

44 communautés Mbyá comptant actuellement environ 4900 personnes. Par effet d'entrainement, 91 autres communautés de la province de Misiones pourraient être concernées (environ 6000 personnes).

Nombre total de bénéficiaires DIRECT·E·S attendu·e·s

4900

Nombre de bénéficiaires indirect·e·s attendu·e·s

6000